

15 FEV. 2024

Arrêté n°2024-5 du relatif à la localisation et à la composition des bureaux de vote pour l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et au Conseil Académique : Commission de la Recherche et Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Scrutin du 20 février 2024

Le Président de l'Université de Bretagne Occidentale,
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1, L.719-2, D. 719-1 à D. 719-40,
Vu les statuts de l'Université de Bretagne Occidentale,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Bretagne Occidentale,
Vu l'arrêté n°2023-251 du 21 décembre 2023 de convocation des électeurs,
Vu la consultation du Comité Electorale Consultative en date du 21 décembre 2023, du 06 février 2024 et du 08 février 2024.

Arrête :

Article 1 – composition des bureaux de vote

1.1 Site de Brest – Bureau de vote central

Bureau de vote central : salle 2 du gymnase universitaire – 4, rue du Bouguen – 29200 Brest

Présidente du bureau de vote central :

- Brigitte BONIN

Assesseurs titulaires :

- Martine LE ROUX
- Arnaud GUEGUEN

Assesseurs suppléants :

- Nicolas DONVAL
- Coralie GEAY
- Lilou GRALL
- Sarah LE SAEC

Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs du collège concerné.

Assesseurs désignés par les listes candidates conformément à l'article 8 de l'arrêté n°2023-251 du 21 décembre 2023 de convocation des électeurs :

Assesseurs	Assesseurs suppléants
Pascale THOUVENIN	
Simona NICULESCU	
Yves BOURHIS	Pierre-Marie MARTIN
Philippe ELIES	Philippe NONNOTTE
Claudie INISAN	
Frédérique PLANTEVIN	Kimberley PAGE-JONES
Amélie WEILL	
Lionel LE PAPE	

Sont électeurs dans le bureau de vote central les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein des composantes et des services situés sur les sites de Brest, Morlaix et Plouzané.

1.2 Sites de Quimper – bureau de vote extérieur n°1

Site de l'IUT de Quimper – Salle des conseils– RDC- bâtiment A- 2 rue de l'Université – 29334 Quimper

Présidente du bureau de vote :

- Fabienne FABRE

Assesseures titulaires :

- Véronique QUEFFEULOU
- Gaëlle DAUER

Sont électeurs dans le bureau de vote du site de l'IUT de Quimper les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein des composantes suivantes : l'IUT de Quimper, le Pôle Pierre Jakez-Hélias, l'ESIAB site de Quimper, l'INSPE de Quimper.

1.3 Site de l'INSPE de Rennes bureau de vote extérieur n°2

Salle 061- RDC- 153 rue Saint-Malo - 35043 Rennes

Président du bureau de vote :

- Joël TOUPIN

Assesseurs titulaires :

- Jacky SORIN
- Valérie LEFEUVRE

Assesseurs suppléants :

- Jean-Yves GAULTIER
- Clarisse ERGAN
- Nathalie ROUL

Sont électeurs dans le bureau de vote de l'INSPE de Rennes les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein de l'INSPE de Rennes.

1.4 Site de l'INSPE de Saint-Brieuc bureau de vote extérieur n°3

Salle de coworking- RDC, bâtiment pédagogique- 20 Rue Anatole France - 22000 Saint-Brieuc

Président du bureau de vote :

- Maxime LY

Assesseures titulaires :

- Séverine DECHAUDAT
- Sylvie BOURDÉ

Assesseurs suppléants :

- Cyril DE SUTTER
- Faustine MEGRET

Sont électeurs dans le bureau de vote de l'INSPE de Saint-Brieuc les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein de l'INSPE de Saint-Brieuc.

1.5 Site de l'INSPE de Vannes – bureau de vote extérieur n°4

Hall, salle orange- RDC- 32 avenue Roosevelt - 56000 Vannes

Président du bureau de vote :

- Thomas OBERLE

Assesseurs titulaires :

- Maryse LUCAS
- Jean-Michel LONCLE

Assesseurs suppléants :

- Laure COLLIN
- Anita LE VIGOUROUX

Sont électeurs dans le bureau de vote site de l'INSPE de Vannes les personnels électeurs dont l'affectation principale est au sein de l'INSPE de Vannes.

Article 2 – horaires d'ouverture des bureaux de vote

Les bureaux de vote sont ouverts de 09h00 à 17h00 le Mardi 20 février 2024.

Le scrutin est clos à 17h00. Toutefois si un électeur est entré dans le bureau de vote avant l'heure de clôture du scrutin, il peut introduire son vote dans l'urne après cette heure.

Article 3 – dépouillement

Chaque bureau de vote procède au recensement des émargements le Mardi 20 février 2024 à 17h00, heure de clôture du scrutin. Le procès-verbal des opérations de vote est renseigné dans sa totalité et signé. Il est mis sous enveloppe cachetée accompagné des listes d'émargement, des procurations et de la clé de l'urne. L'enveloppe cachetée est scotchée à l'urne. Le président de chaque bureau de vote procède à l'apposition des scellés sur les urnes qui sont ensuite entreposées dans un local sécurisé.

L'ensemble de ces documents et matériels de vote sont acheminés au bureau de vote central, salle 2 du gymnase universitaire – 4, rue du Bouguen – 29200 Brest, le Mercredi 21 février 2024 à l'issue du scrutin des usagers dans les conditions fixées par la note de service relative au déroulement du scrutin.

Le dépouillement a lieu le Jeudi 22 février 2024 à partir de 09h00 à la salle 2 du gymnase universitaire – 4, rue du Bouguen – 29200 Brest. Le dépouillement est effectué par le bureau de vote central.

Article 4 – exécution

Les présidents des bureaux de vote, la Directrice générale des services et les Directeurs de composantes et services de l'UBO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brest, le **15 FEV. 2024**

Le Président de l'Université
de Bretagne Occidentale,
Pascal OLIVARD

et par délégation,
la Directrice générale des services



Brigitte BONIN



Destinataires :

Personnels de l'Université de Bretagne Occidentale